

Les fleurs de France avait bien le droit de faire cette manifestation publique en l'honneur de leur créateur, elles qui, depuis tant d'années, et dans tant d'endroits, ne peuvent plus servir à l'ornement des processions. [J'ai vu dans mon enfance toute la splendeur des Fêtes-Dieu. Sur les murailles des maisons, on étendait les draps fleurant le parfum des lavandes. Des piquets de fleurs punctuaient, comme des larmes de joie, ce développement éblouissant de blancheur. Ce n'était partout que des guirlandes de lierre ou de mousse, torsades de coquelicots, de marguerites et de bleuets. Depuis plusieurs jours, les jardins étaient dépouillés. Des reposoirs montaient, comme d'immenses encensoirs, les parfums des gerbes de roses, des bouquets de lis et des semis d'œillets. Devant l'ostensoir d'or, les enfants, vêtus de blanc, jetaient la pluie des pétales embaumés, cependant que, dans la lumière éclatante, montait, emblème de la prière du peuple, la colonne bleue des fumées de l'encens. Pour revoir la splendeur idéale de ce spectacle, il faut maintenant s'enfermer trop souvent dans le cadre privé d'un parc ou chercher avec soin les villes ou les bourgades respectueuses de la liberté du culte catholique.

Lourdes a vengé les fleurs de la France de cet ostracisme ! Elles ont pu reprendre publiquement leur mission traditionnelle qui est de *joncher* la route du Seigneur Jésus : " Ils amenèrent l'ânesse et l'ânon, mirent sur eux leurs manteaux et l'y firent monter. Les gens de la foule étendirent leurs manteaux sur le chemin ; d'autres coupèrent des branches d'arbres et *en jonchèrent la route.....* "

Ce fut la première *pavillée*.

* * *

Il n'est pas non plus défendu de penser que les fleurs de Lourdes étaient là par délégation de ces fleurs artistiques qui

peu
teau
des
rosar
nie.
de F
tion
tané
ge et
médi
azur
trou
rond
me
rédu
abso
char
J'i
ques
fleur
tanci
ce oi
lir l
émar
porte
d'un

Ce
pas,
est c
me d
la re